Municipalité de
Saint-Jean-Baptiste

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, QUE : -

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général déposera, devant le conseil municipal à sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 2 août 2022 à 19 h 30 au centre communautaire, 3090, rue Principale, le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 966.2 dudit Code.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce 18e jour de juillet deux mille vingt-deux.

Le directeur général,

Martin St-Gelais